

# LE LIEN

Volume 41 Numéro 3

8 novembre 2016

## EXPÉRIENCE, ANCIENNETÉ ET RETRAITE

Vous venez de recevoir de la Commission scolaire de Charlevoix une feuille comportant des renseignements sur votre situation au travail. Il est important de vérifier ces informations qui vous seront désormais transmises à chaque année.

Vous devez savoir que l'expérience s'accumule avec chaque journée de travail à la commission scolaire ou ailleurs et vous permet d'augmenter votre échelon salarial jusqu'à un maximum de 17 années. Chaque période de suppléance est cumulée et vous devez remettre à votre employeur la preuve écrite de vos journées travaillées ailleurs qu'à la commission scolaire.

L'ancienneté s'accumule avec chaque journée travaillée sous contrat à la Commission scolaire de Charlevoix. Elle donne des avantages aux enseignantes et enseignants permanents et elle sert à prioriser les précaires pour l'octroi de postes à temps plein. La clause 5-2.04 de la convention précise que « le temps fait en suppléance occasionnelle ne se calcule pas, cependant, le temps fait à titre de suppléante ou suppléant occasionnel dans un poste par l'enseignante ou l'enseignant qui en devient par la suite la ou le titulaire se calcule. »

Si vous changez de commission scolaire, l'ancienneté redescend à zéro.

Pour ce qui est de la retraite, chaque journée travaillée et cotisée à votre régime de retraite s'accumule en année. Pour obtenir le pourcentage de la rente que vous aurez accumulée à votre retraite, multipliez ces années par deux. Finalement, multipliez ce pourcentage par la moyenne des cinq meilleures années pour obtenir le montant de votre rente.

Les conseillers en sécurité sociale à la CSQ nous précisent qu'il est habituellement rentable de racheter les années non cotisées suite à des prolongations de congé de maternité ou autres congés.

Le relevé de participation au régime de retraite ainsi que le document que l'employeur vient de vous remettre sont importants et vous devez donc vérifier les informations qui y sont contenues.

En cas de doute, contactez votre syndicat.

*Damien Lapointe, président*

# Réussite éducative

**Pour vous aider à participer à la consultation sur la politique de réussite éducative, soit avec votre équipe école ou sur Internet, nous vous proposons de consulter les arguments suivants :**

## **RESPECTER NOTRE EXPERTISE**

- et notre jugement professionnel
- dans le choix des interventions pédagogiques et de l'évaluation des élèves
- dans le choix de nos formations
- dans le contrôle de notre tâche de travail

Respecter le rôle central de l'équipe enseignante dans les orientations pédagogiques de l'établissement et offrir des conditions qui favorisent la collaboration

## **AVOIR DU TEMPS POUR ENSEIGNER**

Alléger la tâche de travail

Garantir le temps nécessaire à l'enseignement des programmes obligatoires dans la grille-matières

Enlever la possibilité d'ajouter des contenus d'apprentissage obligatoires sans prévoir de temps dans la grille-matières

## **DIMINUER LA PRESSION BUREAUCRATIQUE**

Ne pas créer un ordre professionnel, car

- la profession est déjà suffisamment encadrée
- cela a déjà été rejeté par l'Office des professions du Québec et les enseignantes et enseignants

Démanteler la gestion axée sur les résultats (GAR) et mettre fin aux cibles chiffrées : une ou un élève, c'est plus qu'une statistique

## **AVOIR DES CLASSES ÉQUILIBRÉES ET SOUTENIR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**

- Garantir un dépistage précoce, une intervention rapide et des services suffisants pour toutes et tous les élèves en difficulté
- Réinvestir pour augmenter les ressources enseignantes, professionnelles et de soutien
- Assurer des balises et des limites à l'intégration en précisant la notion de « contrainte excessive »
- Encadrer les projets particuliers pour favoriser la mixité scolaire

Abolir graduellement le financement public des écoles privées

Abolir graduellement le financement public des écoles privées

## **SOUTENIR LES NOUVEAUX**

Diminuer la précarité qui nuit à l'enseignement et à l'équipe-école

Établir dans tous les milieux des mesures d'insertion professionnelle

## **MANQUE DE SERVICES**

Les 900 millions de dollars de compressions depuis 2010 ont eu de nombreux effets sur la disponibilité des ressources enseignantes, professionnelles et de soutien

## **Propositions du ministre**

- > Revoir le financement catégoriel des élèves HDAA au lieu de garantir un urgent ajout de ressources
- > Repérer tôt les élèves ayant des besoins particuliers, évaluer leurs besoins, aider leurs parents... Sans engagement sur les services !



## PLUS DE PRESSION

Avec la gestion axée sur les résultats (GAR), la pression sur l'école est accentuée par

- des cibles chiffrées à atteindre
- toujours plus d'examens obligatoires
- la modification des notes pour faire réussir des élèves
- le transfert des élèves vers certains parcours pour gonfler les statistiques

## MAIS AUSSI

- Les formations imposées, mais pas toujours pertinentes
- l'imposition de méthodes d'enseignement
- l'attitude des parents-clients
- la concurrence et le désir d'attirer des élèves

## Propositions du ministre

- > Surveiller et condamner par la création d'un ordre professionnel
- > Dire comment enseigner par la création d'un Institut national d'excellence en éducation
- > Résoudre le problème des élèves en difficulté par la formation des enseignantes et enseignants... Sur la différenciation?
- > Accroître la préoccupation pour le français, les garçons, une société pluraliste, les élèves les plus doués... Sans offrir plus de temps et de moyens?

## DES CLASSES DIFFICILES

Le nombre d'élèves HDAA a presque doublé en moins de dix ans, alors qu'ils sont massivement intégrés en classe ordinaire. De plus en plus d'élèves se retrouvent à l'école privée fortement subventionnée ou dans des projets sélectifs. Dans la majorité des milieux, la moitié des

élèves a quitté la classe ordinaire au secondaire

## Propositions du ministre

- > Envoyer des élèves en difficulté à l'école privée... Avec un financement additionnel?

Et toujours la possibilité de les choisir?

- > Réfléchir sur l'intégration des élèves en difficulté... Oui, on a des choses à dire!

## MOINS DE TEMPS POUR ENSEIGNER

Compression du temps pour l'enseignement des programmes, car s'ajoutent

- l'anglais intensif
- les projets particuliers
- plus d'examens des commissions scolaires
- des apprentissages obligatoires : orientation scolaire, éducation sexuelle, etc.
- toutes les autres activités à l'extérieur ou en classe

Moins de temps pour la préparation et la correction, car s'ajoutent

- des rencontres, pas toujours pertinentes, durant les journées pédagogiques

## Propositions du ministre

- > Élargir l'anglais intensif
- > Ajouter à ce qu'on enseigne déjà les « compétences du 21<sup>e</sup> siècle », la « littératie numérique », la programmation informatique, l'approche entrepreneuriale, l'éducation financière... En comprimant le temps d'enseignement des programmes actuels?

SOURCE : FSE-CSQ



## APPLICATION DE LA NOUVELLE FORMULE DE CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE MATERNITÉ

Comme vous le savez sans doute, la nouvelle formule de calcul de l'indemnité complémentaire versée par la commission scolaire durant le congé de maternité devait s'appliquer à tout congé débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention collective ou après (22 juin pour la FSE). Or, la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) n'a pas été en mesure de procéder à temps aux modifications nécessaires dans les systèmes de paie. Ce n'est que le 13 octobre dernier (10 mois après l'entente de principe!) que la GRICS a offert une formation sur ces modifications aux commissions scolaires. Ce n'est donc que dans les prochaines semaines que les commissions scolaires commenceront à verser les indemnités en vertu de la nouvelle formule de calcul, si ce n'est déjà fait.

Lors du dernier Conseil général des négociations (CGN), il a été mentionné que le Conseil du trésor (CT) avait été saisi de cette situation et invité à ne pas faire subir les inconvénients de cette négligence en récupérant des sommes éventuellement versées en trop à certaines salariées. Le CT prétend ne pas pouvoir adhérer à cette perspective et, considérant que certaines autres salariées ont quant à elles reçu des sommes inférieures à celles auxquelles elles avaient droit, il soulève le souci de cohérence et indique que les correctifs pour les périodes antérieures devraient être appliqués autant à la hausse qu'à la baisse. Les commissions scolaires devraient donc prochainement verser rétroactivement les sommes dues et, conséquemment, récupérer les sommes versées en trop.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

*Source : Mario Labbé, conseiller CSQ-Québec*

## Santé au travail Enquête internationale sur les risques psychosociaux

Vous trouverez à l'adresse ci-dessous une *Enquête internationale sur les risques psychosociaux* des professionnels de l'éducation (personnel enseignant et personnel non enseignant) lancée par le Réseau Éducation et Solidarité en partenariat avec les syndicats de l'éducation du Portugal (FNE, FENPROF) et la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN).

Cette enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la santé mentale et les risques psychosociaux des travailleurs de l'éducation dans différents pays (France, Portugal, États-Unis, Canada, Australie, Colombie, Pérou et Salvador). Les résultats contribueront à améliorer la connaissance des conditions de travail des professionnels de l'éducation et de soutenir diverses actions futures.

Nous vous incitons à compléter cette enquête et à la diffuser auprès de vos collègues afin d'obtenir une forte participation de nos membres. Le questionnaire est disponible en français sur le site internet du Réseau Éducation et Solidarité ainsi que sur la page d'accueil de la Centrale des syndicats du Québec.

<http://www.educationsolidarite.org/webform/enquete-internationale-sur-les-risques-psychosociaux>

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

*Source : Équipe SST de la CSQ*

# Comité des relations de travail (CRT)

La dernière rencontre du comité des relations de travail s'est tenue le mercredi 26 octobre. Pour la présente année scolaire, vos représentants sont Mme Monique Brassard ainsi que MM. Stéphane Côté, Steve Gingras et Damien Lapointe. Un représentant du secteur de la formation professionnelle pourrait s'ajouter éventuellement. Lors de cette première réunion, il a été question, entre autres, de l'argent pour les maîtres de stage, des rapports médicaux d'invalidité (RMI) et de la négociation locale.

## *Argent pour les maîtres de stage*

En ce qui a trait aux quantas de l'année scolaire 2014-2015, c'est-à-dire les sommes versées par le MEES pour la réalisation des stages, les discussions se sont poursuivies. La commission scolaire est d'accord pour que l'on puise à même le montant excédentaire afin de rembourser les frais engagés par les enseignantes et enseignants dans des activités de reconnaissance ou pour se déplacer si elles ou ils avaient dû participer à des formations à l'extérieur. Pour les sommes résiduelles, une idée a été lancée afin de tenir compte du souci d'équité soulevé par la commission scolaire en validant si les maîtres de stage des trois dernières années étaient les mêmes. Il est à noter que les autres commissions scolaires auraient refusé de verser le montant résiduel aux

enseignantes et enseignants visés.

## *Rapports médicaux d'invalidité*

La problématique soulevée quant aux rapports médicaux d'invalidité est leur utilisation systématique par la commission scolaire. Une sentence récente dans le secteur de l'éducation a établi que la demande de production systématique ou inappropriée de rapports médicaux d'invalidité par le médecin d'une enseignante ou d'un enseignant en invalidité est abusive lorsque celle-ci ou celui-ci avait remis un certificat médical conforme à la convention collective c'est-à-dire attestant de la **nature** et de la **durée** de l'invalidité (clause 5-10.34). Si la commission scolaire vous a demandé un RMI malgré le fait que vous ayez remis un certificat médical, veuillez contacter le SECSQ.

## *Négociation locale*

La commission scolaire nous a rappelé qu'elle avait accepté de reconduire les arrangements locaux (dont font partie les trois journées pour accompagner une personne à charge chez une ou un spécialiste de la santé) pour la présente année scolaire et qu'il fallait y voir une intention de créer un climat propice à la négociation. Elle a ensuite proposé que l'on fasse appel à une personne médiatrice de



l'extérieur qui nous accompagnerait dans les différentes étapes de la prochaine négociation et nous proposerait une façon de faire différente de celle utilisée jusqu'à maintenant. Enfin, nous avons rappelé les principaux besoins des enseignantes et enseignants du secteur de l'éducation des adultes en lien avec la précarité ainsi

que l'accès et l'inscription à la liste de rappel. Ceux du secteur de la formation professionnelle devraient être présentés prochainement.

*Stéphane Côté, conseiller technique*

## Modifications à l'entente nationale

Voici quelques clauses qui ont fait l'objet de modifications suite à la signature de l'entente nationale :

- ◆ Les six jours de congé de maladie annuels sont maintenant monnayables à la fin de l'année scolaire (5-10.36 C).
- ◆ Les congés de maladie en banque au 30 juin 2016 demeurent et seront utilisés selon les mêmes modalités (5-10.42).
- ◆ Le calcul des indemnités complémentaires durant le congé de maternité a été modifié. Une nouvelle formule sera appliquée (5-13.09).
- ◆ Ajout d'un congé de trois jours pour le décès de l'enfant de la personne conjointe quand l'enfant ne vit pas sous le même toit (5-14.02).
- ◆ Calcul des congés pour décès à compter du décès, déplacement d'une journée de congé de décès pour les funérailles et modification de la définition de funérailles (5-14.02).
- ◆ Pour le personnel à temps plein seulement, la base du calcul pour la reconnaissance d'une année d'expérience pour augmenter d'échelon salarial se fait sur 155 jours d'enseignement plutôt que sur 90 jours. Une réduction de tâche de 20 % génère 160 jours d'enseignement (6-4.02). Le calcul reste le même pour les membres précaires.
- ◆ La partie patronale doit consulter le syndicat pour la mise en place de la formation à distance à la FP et à la FGA (annexe 11).
- ◆ Il y a une nouvelle enveloppe budgétaire de 11,67 M\$ pour l'aide à la composition de la classe. Cette mesure s'ajoute aux deux autres mesures de composition de la classe qui ont été reconduites (annexe 49).

*Damien Lapointe, président*



Agir localement en pensant globalement pour un monde **écologique, pacifique, solidaire et démocratique.**

### *L'espoir, ça allume...*

Comme plusieurs écoles de notre commission scolaire sont ou ont déjà été des Établissements Verts Brundtland, notre participation, les 6 et 7 octobre derniers, à la session nationale **EAV-EVB** de la CSQ à Québec était attendue.

Comme le rappelait M. Mario Beauchemin, vice-président de la CSQ, notre centrale syndicale est la seule au Québec à s'impliquer de façon importante en matière d'environnement. C'est un virage important qu'a pris la Centrale depuis quelques années, entre autres, avec le mouvement des Établissements Verts Brundtland initié en 1993.

À travers le thème *L'espoir, ça allume...*, nous avons vécu deux jours de multiples rencontres, conférences et ateliers :

- Présentation du film **Demain** qui «met de l'avant des projets réalisés un peu partout dans le monde, par des gens qui sortent des sentiers battus et osent changer le

monde, un geste à la fois! Le film aborde les problèmes contemporains et apporte des pistes de solution dans les domaines suivants : agriculture, énergie, éducation, démocratie.»

- Conférence de la directrice générale d'Amnistie Internationale, Mme Béatrice Vaugrante.
- Gala 10<sup>ième</sup> anniversaire de la Fondation Monique-Fitz-Back où étaient dévoilés les onze projets lauréats de son concours *Projets d'espoir* lancé dans tous les établissements préscolaires et scolaires au printemps dernier.
- Présentations de projets faits dans différents établissements, de matériels pédagogiques et d'ateliers (Québec'ERE, Fondation Monique-Fitz-Back, Oxfam-Québec, Cyclo Nord-Sud, Amnistie internationale, etc.)

Cette session nationale nous a permis d'aller chercher une source importante d'informations et de modèles d'initiatives inspirantes pour mieux agir dans notre milieu. Nous en revenons la tête remplie d'idées qu'il nous fera plaisir de partager avec nos collègues du primaire, du secondaire et du secteur des adultes.

*Esther Villeneuve et Monique Brassard*

N.B. Si vous voulez que votre école devienne un établissement vert Brundtland, c'est simple comme «bonjour»! Communiquez avec nous pour avoir tous les renseignements, ou rendez-vous sur le site [evb.lacsq.org](http://evb.lacsq.org).



## Matériel scolaire pour les élèves défavorisés

Grâce aux revenus de publicité de l'agenda syndical, nous avons pu renouveler le matériel scolaire destiné aux élèves défavorisés des écoles primaires. Les personnes déléguées syndicales ont d'ailleurs reçu tout le matériel nécessaire et il devrait être déposé bientôt dans le bac identifié au nom du syndicat et prévu à cet effet. Voici ce qui devrait être disponible pour chaque classe :



◆ Deux cahiers Canada;  
◆ Un bâton de colle;  
◆ Une boîte de douze crayons de plomb;  
◆ Deux effaces;  
◆ Une boîte de douze crayons de couleur;  
◆ Deux règles de 30 cm;  
◆ Deux couvertures duo-tang;  
◆ Un cartable d'un pouce et demi;  
◆ Trois surligneurs;  
◆ Un cahier d'écriture avec trottoirs (1<sup>er</sup> cycle seulement);  
◆ Un étui à crayons;  
◆ Une paire de ciseaux.

Nous vous invitons à vous adresser à la personne déléguée syndicale de votre école si une ou un élève défavorisé(e) de votre classe a besoin de matériel.

*Stéphane Côté, conseiller technique*

## Épreuve obligatoire de mathématique de 6<sup>e</sup> année du primaire

Nous souhaitons vous informer que nous avons interpellé le sous-ministre adjoint et la Direction de l'évaluation des apprentissages du Ministère concernant l'épreuve obligatoire de mathématique de 6<sup>e</sup> année du primaire.

En effet, puisque les dates de passation n'ont pas été modifiées malgré notre demande, il nous apparaissait impératif d'exiger que l'ampleur de l'épreuve et le temps alloué à son administration soient revus. À de nombreuses reprises, les enseignantes et enseignants ont témoigné que cette épreuve s'avère très longue à administrer, mais aussi très complexe et difficile pour les élèves, particulièrement à ce moment de l'année.

Par ailleurs, nous avons réaffirmé que le personnel enseignant et ses représentants doivent être consultés dans le choix des dates des examens ministériels afin de tenir compte de la réalité des milieux. Cette consultation témoignerait aussi de la reconnaissance réelle de l'expertise professionnelle des enseignantes et enseignants.

Enfin, nous avons réitéré notre demande afin que le personnel enseignant de 6<sup>e</sup> année puisse bénéficier de temps de libération supplémentaire à celui octroyé actuellement pour effectuer la correction de ces épreuves.

Nous espérons que cette intervention puisse porter ses fruits. Nous vous tiendrons informés de tout développement à ce sujet, bien entendu.

*Source : Fanny Lamache, conseillère FSE*

# Échanges de messages de solidarité avec les enfants d'Haïti

Diaporama gratuit, clé en main, sur les droits des enfants du monde destiné au personnel d'éducation de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année du primaire et de secondaire 1 et 2.

## *Au Sud comme au Nord... les enfants d'abord!*

Au Québec et dans le monde, connaître et respecter les droits des enfants s'avère la pierre angulaire pour créer une école et une société justes et tolérantes.

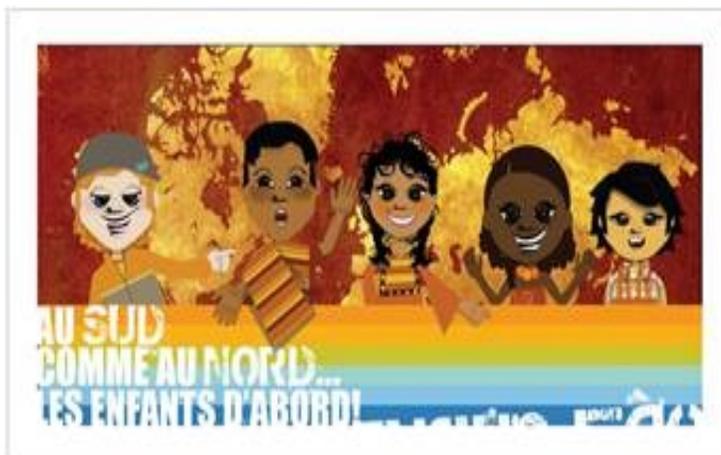
Vous aimeriez contribuer à cette œuvre en sensibilisant vos élèves à leurs droits et à ceux des enfants dans le monde?

**COMMENT :** À l'aide d'un diaporama qui vous guidera, étape par étape, à conscientiser vos élèves sur ce sujet.

### CONTENU :

- **Durée approximative : entre 3.5 périodes et 4.5 périodes de 50 minutes**
- Section 1 : Les droits des enfants (une période et demie à 2 périodes)
- Section 2 : La découverte des enfants d'un pays du Sud et d'une organisation (une période et demie à 2 périodes)
- Section 3 : S'engager pour les droits des enfants (une demi-période)

Les messages de vos élèves doivent parvenir à Carrefour à la **fin janvier**. Un montage des messages d'Haïti vous parviendra en mai 2017.



**EXPÉRIMENTATION :** L'outil peut s'adapter selon les besoins ou les priorités des utilisateurs. Il peut servir de support dans le cadre de l'enseignement moral ou religieux, de l'éducation à la citoyenneté, des sciences humaines, etc.

### COMMENTAIRES de professeurs-utilisateurs :

« Merci! Comme à chaque année! J'adore ce projet. »

« Je trouve la trousse enrichissante et fabuleuse. Continuez à développer ce genre d'outil, car nos élèves sont les futurs citoyens du monde et celui-ci permet de les conscientiser. Un très grand merci! J'espère avoir le privilège de refaire un de vos merveilleux projets! »

**RAYONNEMENT :** Depuis sa création, cet outil pédagogique a permis à des milliers d'élèves et de professeurs d'être conscientisés aux droits des enfants dans le monde.

**INSCRIPTION :** Exceptionnellement en 2016, jusqu'au 15 novembre. SVP, **remplir le formulaire d'inscription que vous trouverez à [info@cesiq.org](mailto:info@cesiq.org).**

Source : Nicole Piché  
Agente de communication  
Carrefour d'éducation à la solidarité internationale –  
Québec (CESIQ)



## **Affichez votre soutien au personnel de l'éducation sur les réseaux sociaux !**

La campagne «L'école à bout de bras» du réseau scolaire de la CSQ se poursuit avec le lancement d'une application web permettant à chacun de participer via les médias sociaux. Le principe est très simple et se résume en quelques étapes :

1. Rendez-vous à l'adresse  
<http://jesoutiens.ecoleaboutdebras.org>.
2. Avec votre téléphone, tablette ou ordinateur, vous prenez une photo à l'aide de la fonction prévue à cet effet.
3. Vous choisissez le message qui vous correspond le mieux (selon que vous êtes du personnel d'un établissement scolaire ou autre).
4. Vous publiez votre photo, accompagnée de votre message de soutien sur votre compte Facebook.

En quelques secondes vous pourrez montrer à tous vos amis Facebook que vous soutenez le personnel enseignant, de soutien et professionnel dans leur campagne pour assurer une éducation de qualité à chaque enfant du Québec et les inviter à en faire de même!

Merci de joindre vos bras aux nôtres pour soutenir l'éducation !

<http://jesoutiens.ecoleaboutdebras.org>

*Le Service des communications de la CSQ*

## **Activité sociale de fin d'année**

À la suite du sondage effectué l'année dernière, la majorité des membres y ayant répondu étaient intéressés à participer à une activité sociale qui aurait lieu à la fin de l'année scolaire. Par conséquent, le SEC-CSQ est à la recherche d'enseignantes ou d'enseignants désirant faire partie du comité organisateur. Si cela vous intéresse, veuillez nous contacter.

*Stéphane Côté, conseiller technique*

## **De la nouveauté à la CSQ**

Cette année, la CSQ annonce la tenue de sa toute première semaine de la relève. Elle se tiendra du 24 au 28 avril prochain. Surveillez le journal *Le Lien* afin de connaître de quelle façon le syndicat soulignera cette semaine spécialement dédiée aux nouveaux professionnels.

Si vous êtes un enseignant à statut précaire, n'hésitez pas à nous partager vos idées! Dites-nous ce que le syndicat peut faire pour mieux vous informer sur les sujets qui vous touche directement.

*Marilyn Raiche, déléguée des enseignantes et enseignants à statut précaire*

## Mise en garde quant aux formations offertes aux enseignants-ressources

Nous avons été récemment informés, par un syndicat affilié, qu'une formation est présentement offerte portant sur les enseignants-ressources.

Plus précisément, cette formation intitulée « Optimiser le service d'enseignement ressource au secondaire » est offerte par deux chercheuses de l'Université du Québec à Montréal, M<sup>me</sup> Nancy Granger et M<sup>me</sup> France Dubé, et, selon la description qu'elles en font, sert à outiller les enseignants-ressources. Or, après une analyse sommaire du contenu de cette formation, nous sommes à même d'affirmer qu'il ne réfère pas aux responsabilités qui devraient être dévolues aux enseignants-ressources (comme prévu à l'annexe 4 de l'Entente nationale), mais plutôt à un rôle similaire à celui des orthopédagogues.

Nous vous invitons donc à être prudents en ce qui concerne les demandes de perfectionnement qui pourraient être associées à cette formation, offerte à gros prix aux enseignantes et enseignants, puisque sa mise en œuvre dans les milieux pourrait soulever d'importants questionnements quant au rôle des enseignants-ressources et au respect de l'Entente nationale. Nous tentons d'ailleurs d'entrer en contact avec ces chercheuses afin de les rencontrer et de discuter de la problématique.

Source : Annie Lepage, FSE-CSQ

## Maintien de l'équité salariale

### Communications de la CNESST avec le personnel enseignant

En mai dernier, de nombreux enseignants et enseignantes ont déposé des plaintes concernant le maintien 2015 à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Plusieurs d'entre vous nous ont contactés pour nous informer que la CNESST a communiqué avec des enseignantes et enseignants concernant à ce sujet.

Nous tenions à vous rappeler que lorsque la CNESST pose des questions d'ordre nominatif, par exemple le nom, le courriel, le numéro de téléphone, etc., l'enseignante

ou l'enseignant doit y répondre pour permettre de compléter le dossier de la plainte individuelle. S'il manque des informations, la CNESST ne pourra donner

suite à la plainte.

Cependant, veuillez noter que dans le cas où les questions portent sur le contenu de la plainte, nous vous indiquons que si vous avez suivi le modèle de plainte FSE, c'est Mme Karen Harnois de la CSQ qui est la personne désignée pour répondre à toute question de la CNESST.

N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat pour toute interrogation.

Source : conseillers FSE et CSQ



la websérie

## VOTRE ÉQUIPE-ÉCOLE SERA-T-ELLE DE L'AVENTURE ?

**PROF, MA FIERTÉ !** est à la recherche d'équipes-écoles inspirées et inspirantes pour le tournage de sa websérie.

Vous faites partie d'une équipe-école qui a eu une idée géniale, qui réinvente les façons de faire et qui trouve des solutions en équipe ? **Inscrivez-vous !**

[profmafierte@fse.lacsq.org](mailto:profmafierte@fse.lacsq.org)



PROF, MA FIERTÉ !

Posez votre candidature en envoyant une vidéo (d'une durée maximale de deux minutes) ou une photo de groupe (accompagnée d'un court texte qui explique pourquoi nous devrions vous rendre visite) à [profmafierte@fse.lacsq.org](mailto:profmafierte@fse.lacsq.org). **Date limite : 13 janvier 2017.** Merci d'indiquer le nom de votre école, son adresse ainsi que les coordonnées d'une personne ressource.

Pour obtenir les règlements détaillés, écrivez à [profmafierte@fse.lacsq.org](mailto:profmafierte@fse.lacsq.org)